

Lutte contre la corruption/Ouattara: "La Côte d'Ivoire a pris des dispositions pour améliorer la bonne gouvernance"

Le Président de la République est arrivé, le vendredi 26 janvier, à Addis-Abeba en Ethiopie. Il prendra part au 30e sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine qui s'ouvre dimanche.

« Gagner la bataille de la lutte contre la corruption : Une voie durable vers la transformation de l'Afrique ». C'est sur ce thème des plus difficiles que se pencheront les Chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine, lors du 30e sommet ordinaire qui s'ouvre dimanche pour prendre fin lundi.

Le Président de la République, Alassane Ouattara est arrivé, le vendredi, à Addis-Abeba, la capitale de l'Ethiopie qui abrite le siège de l'Organisation panafricaine. La Côte d'Ivoire partagera son expérience avec les autres pays du continent.

Dans sa déclaration à l'aéroport international d'Addis-Abeba, le Chef de l'Etat a indiqué qu'en matière de lutte contre la corruption, « la Côte d'Ivoire fait tout ce qu'il faut pour améliorer la bonne gouvernance ». Il a également fait savoir que sur le sujet, « nous sommes tout à fait à l'aise en Côte d'Ivoire avec toutes les mesures qui ont été prises depuis des années. La semaine dernière, nous avons mis en place la Cour des comptes. C'est un élément important de surveillance des comptes publics. Nous avons considéré qu'il fallait en même temps mettre en place la Haute autorité pour la bonne gouvernance dont le président a prêté serment ».

Le Chef de l'Etat a aussi rappelé les mesures lors des Conseils des ministres. Mercredi dernier, deux décrets ont été adoptés au titre du ministère de la Justice et des Droits de l'Homme. Le premier modifiait le décret n° 2014-219 du 16 avril 2014 portant modalités de déclaration de patrimoine.

« Ce décret réorganise, en application de l'ordonnance n° 2018-25 du 17 janvier 2018 modifiant l'ordonnance n° 2013-660 du 20 septembre 2013 relative à la prévention et à la lutte contre la corruption et les infractions assimilées, les modalités de déclaration du patrimoine des agents publics, à l'exception du Président de la République et du Vice-Président de la République, dont le régime de déclaration est établi par la Constitution. Il précise notamment que la déclaration de patrimoine est faite auprès de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance dans un délai de trente (30) jours suivant la date de prise de fonction ou le début de l'exercice du mandat. Il précise également qu'après la cessation de leur fonction, et dans un délai de trente (30) jours, les personnes assujetties produisent une autre déclaration de patrimoine », peut-on lire dans le communiqué.

Le deuxième, déterminait la liste des personnes exerçant de hautes fonctions dans l'administration publique ou chargées de la gestion des fonds publics assujetties à la déclaration de patrimoine. Il énumère, de façon exhaustive, la liste des personnes exerçant de hautes fonctions dans l'administration publique civile et militaire de l'Etat ainsi que la liste des personnes chargées de la gestion des fonds publics assujetties à l'obligation de déclaration de patrimoine.

Outre le thème de ce sommet, il sera également question de la désignation du nouveau président de la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine. « Pour nous, c'est un sommet important par l'ordre du jour, mais également par le fait que c'est un concitoyen de l'Afrique de l'ouest qui a présidé notre institution pendant une année, il s'agit du Président Alpha Condé de la Guinée. Le relais sera pris par le Président rwandais Paul Kagamé qui est aussi un ami de la Côte d'Ivoire », a dit le Chef de l'Etat. Ce sommet évoquera aussi le financement de l'Organisation panafricaine.

En marge de ce sommet, les Chefs d'Etat et de gouvernement de la Communauté économique de l'Afrique de l'ouest se réuniront « pour bien enclencher le processus de prise de fonction du ministre Jean Claude Brou, désigné à la tête de la Commission de l'institution sous-régionale ». A compter du 1er mars, il prendra fonction. Le sommet s'ouvre dimanche pour s'achever lundi.

Notons qu'Alassane Ouattara a quitté Abidjan dans la matinée aux environs de 10 heures. Le Vice-président, Daniel Kablan Duncan, le ministre d'Etat ministre de la défense, Hamed Bakayoko, le ministre de l'intérieur et de la sécurité Sidiki Diakité, le ministre de la justice, Sansan Kambilé et le ministre des affaires présidentielles, Téné Birahima Ouattara, avaient accompagné le chef de l'Etat à l'aéroport.

fratmat.info 27 janvier 2018

ETIENNE ABOUA

Envoyé spécial à Addis-Abeba